La montée des eaux en Outre-mer : un phénomène inéluctable face auquel il faut s'adapter

TRAVAUX PUBLIÉE LE 13/05/2025

Saisine liée : LA MONTÉE DES EAUX DANS LES OUTRE-MER : QUELLES STRATÉGIES POUR S'ADAPTER ?

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Avis adopté

La montée des eaux est un phénomène inéluctable causé par le changement climatique dont les impacts sont déjà visibles. Depuis un siècle, le niveau moyen des océans a augmenté de plus de 20 cm. Les Outre-mer sont en première ligne face à la montée des eaux : leur aménagement concentré sur les bandes littorales et la fragilité de leurs écosystèmes en font les territoires français les plus exposés à la montée des eaux.

Dans cet avis, le CESE établit un état des lieux pour chaque territoire ultramarin et présente les solutions actuellement à leur disposition ainsi que leurs limites. Enfin, il identifie les évolutions indispensables pour organiser au mieux l'adaptation face à la montée des eaux.

L'avis du CESE a été adopté à l'unanimité en séance plénière le mardi 13 mai 2025 avec 132 voix pour.

Lire l'essentiel de l'avis (2 pages)

Lire l'avis

Quelles conséquences de la montée des eaux en Outre-mer ?

En Outre-mer, la montée des eaux est déjà une réalité. Elle aggrave les conséquences d'événements naturels déjà avancés comme l'érosion côtière. S'ajoutent des phénomènes météorologiques extrêmes causés par le réchauffement climatique : cyclones, tempêtes, ouragans, sécheresse, pluies intenses, dont les effets cumulés sont dévastateurs.

Les Outre-mer représentent à eux seuls plus de de 70 % du littoral français.

Les conséquences sont très concrètes comme par exemple dans la commune du Prêcheur en Martinique où des houles ont détruit les enrochements érigés pour protéger les habitations, ou encore à Anse Belleville, où le trait de côte est remonté de plus de 130 mètres en 60 ans nécessitant une démarche de repli et de relocalisation. Le village de Miquelon est quant à lui déjà en train d'être déplacé, le premier cas de réfugiés climatiques en France. En Guyane, des régions fluviales connaissent des phénomènes d'inondations dans les terres du fait de débordements de plus en plus fréquents des fleuves amazoniens.

Des territoires déjà mobilisés et porteurs de solutions

Les Outre-mer subissent aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique auquel ils n'ont que peu contribué. Désormais la priorité est de s'adapter.

Des solutions existent. Pour le CESE, les solutions fondées sur la nature sont à privilégier car elles protègent les littoraux et retardent les effets de la montée des eaux.

Les solutions fondées sur la nature ? La restauration des espaces naturels de mangrove, des écosystèmes sableux, des herbiers marins et des zones humides, ainsi que la préservation des récifs coralliens sont des solutions fondées sur la nature qui permettent de limiter ou ralentir certaines conséquences de la montée des eaux.

Ces solutions fondées sur la nature permettent aux pouvoirs publics de gagner du temps précieux pour mettre en place des stratégies d'adaptation et permettent de faire participer les populations aux projets sur leur territoire.

En savoir plus sur les auditions

Les territoires d'Outre-mer mettent déjà en place certains dispositifs. Le CESE souligne la nécessité d'associer toutes les parties prenantes pour identifier les solutions actuellement déployés qui pourraient être répliquées.

Dans le cadre de cet avis, la délégation s'est appuyée sur les contributions des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) ultramarins. Elle a également réalisé une enquête par questionnaire auprès des 120 entreprises ultramarines sur l'appréhension des risques liés à la montée des eaux sur leurs territoires.

Quels leviers pour s'adapter face à la montée des eaux dans les Outre-mer ?

Assurer le financement et l'assurabilité

Les enjeux financiers relatifs à la montée des eaux sont importants. D'une part, la question de l'assurabilité car la montée des eaux se caractérise par des phénomènes qui relèvent de risques naturels (submersions marines et inondations par exemple), qui ne peuvent être qu'en partie indemnisés et assurés, et d'autres qui n'en relèvent pas comme l'érosion du trait de côte. D'autre part, les outils de financement comme le fonds climat, le fonds vert et le fonds Barnier ne sont pas prévus ni calibrés pour prendre en charge les politiques d'adaptations, notamment dans le cadre de l'érosion du trait de côte.
? Que recommande le CESE ? Intégrer les politiques d'adaptation, avec une priorité pour les Outre-mer, dans les outils actuels et futurs de financement de l'atténuation.

Organiser des politiques d'adaptation territorialisées

Face aux enjeux humains de la montée des eaux de nombreux acteurs interviennent pour mieux évaluer et planifier (scientifiques, experts, services de l'Etat, collectivités territoriales). La complexité du sujet comme des dispositifs existants est réelle pour les collectivités territoriales ultramarines et engendre une perte d'efficacité. De plus, les stratégies nationales

d’adaptation au changement climatique sont conçues essentiellement au regard d’une approche « continentale » des risques littoraux et ne sont pas suffisamment adaptées aux territoires insulaires des Outre-mer.
? Que recommande le CESE ? Mettre en place un référent unique dans les préfectures chargé de faciliter le travail des élus et de coordonner l’adaptation à la montée des eaux. Prévoir des stratégies spécifiques à chaque territoire ultramarin dans le Plan national d'adaptation au changement climatique. Réviser tous les documents de planification et d’urbanisme en Outre-mer en intégrant les risques liés à la montée des eaux, notamment de non-constructibilité du littoral et de déplacement des infrastructures hors des zones submersibles.

Mobiliser et sensibiliser : nous sommes tous acteurs

La prise de conscience des risques liés à la montée des eaux par le grand public et les entreprises est encore inégal. La montée du niveau de la mer peut paraître comme un phénomène lointain. Les politiques d’adaptation doivent être comprises par tous et toutes, afin de rassurer et engager les populations en vue de l’adaptation.
? Que recommande le CESE ? Sensibiliser les élèves aux risques liés à la montée des eaux : en désignant des éco-délégués dans toutes les classes, en organisant des « COP jeunes » dans chaque établissement et en systématisant des aires marines éducatives. Mobiliser les réseaux d’entreprises et faire participer le Comité social et économique (CSE) à la connaissance et la prévention des risques liés à la montée des eaux. Organiser des « COP régionales » thématiques et associer les CESER.

Les rapporteurs de l'avis

Les rapporteurs de l'avis sont Pierre Marie-Joseph (groupe Outre-mer), Sabine Roux de Bézieux (groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale) et Hélène Sirder (groupe Outre-mer).

Pierre Marie-Joseph est chef d’entreprise en Martinique. Il est président du groupe Outre-mer au CESE.

Sabine Roux de Bézieux est Présidente de la Fondation de la Mer. Elle est membre du groupe Agir autrement pour l’innovation sociale et environnementale au CESE.

Hélène Sirder est avocate et ancienne première vice-présidente de la collectivité territoriale de Guyane. Elle est membre du groupe Outre-mer au CESE.

© - copyright CESE - Novembre 2026